

## **INTENSITÉ ET STRUCTURE DU CHÔMAGE : UNE COMPARAISON EUROPÉENNE**

### **LES *PAPIERS* DU CERC**

**N° 2006 - 01**  
Novembre 2006



## **INTENSITÉ ET STRUCTURE DU CHÔMAGE : UNE COMPARAISON EUROPÉENNE**

**Denis ANNE \***  
**Yannick L'HORTY \*\***

Ce document de travail n'engage que ses auteurs. L'objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d'appeler commentaires et critiques.

---

\* Lycée Notre-Dame de la Paix, 14, place du Concert - 59000 - Lille

\*\* EPEE-Université d'Evry-Val d'Essonne, 4 bd F. Mitterrand, 91025 Evry cedex et Centre d'Études de l'Emploi, « Le Descartes I », 29 promenade Michel Simon, 93166 - Noisy-le-Grand cedex.

Contacts : [yannick.lhorty@univ-evry.fr](mailto:yannick.lhorty@univ-evry.fr)

Cette étude a été réalisée pour le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC) en amont de son rapport n°7 intitulé « *La France en transition, 1993-2005* ». Elle a bénéficié des commentaires de Michel Dollé, Michèle Mansuy et André Bossard, ainsi que des remarques des participants du séminaire MEDEE de l'OFCE et du CEE.

Les services d'Eurostat (Ana Franco et Jonny Johansson) ont fourni les données de base qui ont servi à l'étude.



## RÉSUMÉ

Pour expliquer les écarts de taux de chômage entre les 25 pays de l'Union européenne, nous distinguons des effets d'exposition et de composition sur la base d'un cellulage des populations actives selon le sexe, le niveau de diplôme et l'âge. L'exercice est réalisé avec les données des enquêtes Force de Travail de 2004 et de 1994 pour différents indicateurs : le taux de chômage et le taux de sous-emploi au sens du BIT, la part des chômeurs dans la population active, le taux d'emploi.

La majeure partie des écarts entre pays européens s'explique par des différences d'exposition au chômage qui affectent simultanément l'ensemble des segments de la population active. Pour autant, les effets de composition ne sont pas négligeables. Si la France avait la composition de la main-d'œuvre du Royaume-Uni ou des pays du nord de l'Europe, son taux de chômage serait de façon comptable réduit d'un point. Si elle avait celle des pays du sud de l'Europe, la hausse de son taux de chômage serait comprise entre 1 point (Italie) et près de 3 points (Portugal). La France est surtout pénalisée par la part importante des peu diplômés et par un déficit de qualifications intermédiaires.

**Mots-clés** : Chômage, population active, effets de composition, comparaisons européennes

**Classification JEL** : J21, J82, P52



## INTRODUCTION

Les écarts de taux de chômage entre les différents pays d'Europe sont particulièrement importants. Le chômage est cinq fois plus élevé en Pologne ou en Slovaquie qu'au Royaume-Uni ou en Irlande. Ces différences sont nettement plus marquées que celles des niveaux de vie ou des rythmes tendanciels de croissance. Elles persistent dans le temps et se sont d'ailleurs renforcées avec le dernier élargissement de l'Union européenne en mai 2004. Comment expliquer de telles différences entre pays ? Ces écarts relèvent-ils de problèmes de mesures statistiques ou de définition des indicateurs de sous-emploi ? Les causes sont-elles macroéconomiques ou sont-elles localisées sur certaines catégories de main-d'œuvre ? Les différences dans la composition de la main-d'œuvre par âge, sexe et qualification jouent-elles un rôle ?

L'objet de cette étude est de prendre la mesure des écarts de chômage entre les 25 pays de l'Union européenne et d'évaluer la part des effets de composition dans l'explication de ces écarts. On reprend, complète et actualise, pour 2004, les conclusions d'un travail antérieur réalisé sur des données de 1994 (L'Horty et Saint-Martin [1997]). Le point de départ est de constater que, dans tous les pays, certains segments de main-d'œuvre sont plus touchés par le chômage. C'est le cas des jeunes, des femmes et des travailleurs peu diplômés. Dès lors, si un pays a une main-d'œuvre plus jeune, plus féminine ou moins qualifiée, il pourra connaître, toutes choses égales par ailleurs, un chômage plus élevé. Des différences de composition de l'offre de travail peuvent contribuer à expliquer les écarts de chômage entre pays. Lorsque l'on veut comparer des pays, il est donc utile de raisonner à composition identique de la population active de façon à se focaliser sur les différences réelles d'exposition.

Il est clair que la mesure des effets de composition ne couvre qu'une partie des causes des écarts de taux de chômage entre pays d'Europe. Un vaste ensemble d'études économiques appliquées explore de nombreuses autres explications d'ordre structurel ou macroéconomique. Les contributions de Layard, Nickell et Jackman [1991], de Nickell [1997] et celle de Blanchard et Wolfers [2006] sont parmi les plus citées. S'agissant de travaux français, le rapport du Conseil d'Analyse Economique de Fitoussi, Passet et Freyssinet [2000] ou l'article de Husson [2000] s'inscrivent également dans cette perspective.

Pour autant, rechercher la part des écarts de chômage entre pays qui relève d'effets de composition a des conséquences importantes pour les politiques de l'emploi. Les politiques qui visent à corriger des effets de composition ne sont pas celles qui influent sur les effets d'exposition. D'un côté, il faut agir sur les causes du chômage en modifiant la structure de la population active, par exemple au travers de politiques d'éducation et de formation. De l'autre côté, il faut plutôt réduire le taux de chômage des catégories de main-d'œuvre les plus affectées. Ces décompositions permettent aussi de dire s'il faut plutôt une action générale sur l'ensemble de la main-d'œuvre ou une action ciblée sur certains segments particuliers de la population active (favoriser l'accessibilité du marché du travail pour les femmes, renforcer l'employabilité des jeunes non qualifiés, etc.).

La première section présente les données, les hypothèses et la méthode utilisée. La deuxième section mesure les écarts de chômage selon les pays européens en mobilisant une batterie d'indicateurs variés. La troisième section présente les résultats des décompositions.

## **1. DONNÉES, HYPOTHÈSES ET MÉTHODE**

Dans cette étude, nous évaluons, avec les données des enquêtes Force de travail de 2004, sur le champ des 25-60 ans et pour les 25 pays européens (11 pays en 1994), quatre indicateurs de référence : taux de chômage au sens du BIT, part des chômeurs dans la population en âge de travailler, taux d'emploi, taux de sous-emploi au sens du BIT. Ces indicateurs sont calculés de façon désagrégée sur une partition complète de la population en 24 groupes (croisant sexe, âge et niveau de diplôme), de façon à effectuer deux décompositions statistiques successives (effets de composition et d'exposition, effets de moyenne et de dispersion) afin de comparer les pays deux à deux ou vis-à-vis de la moyenne des pays européens.

### ***1.1. Restreindre le champ d'observation aux 25-60 ans***

La prise en compte des classes d'âge extrêmes peut modifier sensiblement l'étendue des écarts de taux de chômage et les classements selon les pays d'Europe. Par exemple, si l'on observe toute la population en âge de travailler, de 16 à 65 ans, la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par le sous-emploi. Avec un taux de chômage de 9,5 % en 2005, elle se situe en 22<sup>ème</sup> position, nettement au-dessus de la moyenne européenne (8,7 %). Au sein de l'Union à 15, où le taux de chômage est de 7,9 % en 2005, elle se situe à la quatorzième position. Mais la France est proche de la moyenne ou de la médiane européenne dès lors que l'on isole les classes d'âge extrêmes. En focalisant l'observation sur les 25-60 ans, le taux de chômage français est à peine inférieur à celui de l'Union européenne à 25 et à peine supérieur à celui de l'Union à 15. Comme les taux de chômage sont en France très inégaux selon l'âge, avec une courbe en cloche plus accentuée qu'ailleurs, la position de la France dans le classement des pays plus ou moins exposés au chômage est très sensible aux limites d'âge retenues.

En matière de comparaisons internationales, les différences d'exposition au chômage selon l'âge recouvrent en grande partie des différences institutionnelles. L'organisation du système éducatif, d'un côté, et celle du système de retraite, de l'autre, expliquent largement les écarts de chômage selon les pays. L'argument était d'ailleurs développé par Nickell dans la première partie de sa synthèse de 1997. Il conduit de nombreux économistes à se limiter à des champs plus restreints, tels que les hommes adultes de 25 à 55 ans. Si les écarts de chômage des jeunes selon les pays relèvent de façon principale de différences dans l'organisation du système éducatif et que les écarts internationaux de chômage des seniors relèvent de différences dans l'organisation des systèmes de retraites, il est préférable de se restreindre aux classes d'âge intermédiaires si l'on souhaite vraiment analyser les différences d'exposition au chômage selon les pays.

C'est pour ce type de raison que nous avons limité l'analyse aux 25-59 ans. On se concentre sur les âges intermédiaires parce que l'on pense que le chômage des jeunes et celui des seniors relèvent d'autres logiques que celles du chômage en général. On s'appuie sur des données harmonisées par Eurostat sur l'ensemble des pays européens et l'on cherche, autant que faire se peut, à obtenir des résultats qui ne soient pas sensibles aux différences institutionnelles de systèmes éducatifs ou de systèmes de retraite et qui permettent de faire apparaître des différences réelles d'exposition au chômage dans les pays étudiés. Ce champ était également celui retenu dans notre étude sur les données de 1994 (L'Horty et Saint-Martin [1997]) ce qui facilite la comparaison temporelle.



## 1.2. Mobiliser quatre indicateurs de référence

La définition du chômage adoptée par le BIT est largement conventionnelle. Si pour le BIT un chômeur est une personne sans emploi, immédiatement disponible pour occuper un emploi et qui en recherche un activement, beaucoup de personnes qui ne recherchent pas activement d'emploi en accepteraient volontiers un. Plus précisément, le seuil de quatre semaines retenu pour vérifier l'existence d'une recherche active d'emploi est assez arbitraire, alors qu'une petite modification de ce seuil exerce des effets sensibles sur la frontière du chômage (Brandolini, Cipollone et Viviano [2006]). Les limites entre le chômage, l'emploi et l'inactivité posent en outre des problèmes de comparabilité internationale bien documentés (Sorrentino [2000]). Par ailleurs, le cas du temps partiel et des personnes qui déclarent qu'elles accepteraient travailler à temps complet compliquent ces problèmes de mesure et de comparaisons entre pays. Tous ces éléments plaident pour prendre ses distances vis-à-vis de la définition du chômage au sens du BIT.

Confronté à ce type de difficulté, la bonne attitude n'est pas de renoncer à la définition du BIT. Elle reste une référence largement admise et n'est, dans le fond, ni plus ni moins arbitraire que n'importe quelle autre unité de mesure. En revanche, il est prudent d'utiliser, en parallèle, d'autres indicateurs complémentaires. Multiplier les mesures est un moyen de vérifier la solidité du diagnostic, de construire un constat qui résiste à l'instrument de mesure. Pour tenir compte des différences nationales dans les taux d'activité et de la spécificité des marchés du travail européens, notamment vis-à-vis du temps partiel, on a donc retenu et testé trois indicateurs complémentaires. On cherche ainsi à obtenir des résultats qui soient robustes aux écarts nationaux de taux d'activité, de taux d'emploi à temps partiel, et de taux d'emploi à temps partiel contraint. On compare donc les données européennes selon :

- le taux de chômage  $u$ , part des chômeurs (U) dans la population active (PA) :

$$u = \frac{U}{PA}$$

- la part des chômeurs  $c$ , part des chômeurs dans la population totale (P) :

$$c = \frac{U}{P}$$

- le taux de sous-emploi  $se$  prenant en compte les personnes en temps partiel contraint, i.e. cherchant un emploi à temps plein. Conformément à la définition du BIT [1990], le taux de sous-emploi est défini comme le nombre de chômeurs augmenté de la moitié des personnes en temps partiel involontaire rapporté à la population active moins la moitié des personnes en temps partiel volontaire. Soit, avec  $se$  taux de sous-emploi, U chômeurs, PA population active, TP emplois à temps partiel et TPS emplois à temps partiel contraint :

$$se = \frac{U + \frac{TPS}{2}}{PA - \frac{(TP - TPS)}{2}}$$

- le taux d'emploi  $e$ , part des emplois (E) dans la population totale :

$$e = \frac{E}{P} = a - c = \frac{c(1-u)}{u}$$

avec  $a$  le taux d'activité  $PA/P$ .

En pratique, il se trouve que la plupart de nos résultats diffèrent qualitativement assez peu selon les trois premiers indicateurs. Les choses changent vraiment dans le cas du taux d'emploi qui mobiliserait donc un contenu informationnel de nature différente des autres indicateurs.

### 1.3. Celluler

Les indicateurs ne sont pas calculés sur toute la population active ou en âge de travailler. Ils sont calculés successivement pour chaque catégorie de travailleurs. Les catégories sont distinguées selon 3 critères : le sexe, l'âge et le niveau de diplôme. La ventilation est faite en 24 catégories correspondant au croisement de 2 modalités pour le sexe, 3 pour le niveau de diplôme et 4 pour l'âge ( $2 \times 3 \times 4 = 24$ ).

Les niveaux de diplômes sont construits à partir de la nomenclature CITE - *Classification Internationale Type de l'Education* ou *International Schedule of Education (ISCED)*. Le regroupement en trois niveaux est très standard dans un grand nombre d'études. Le premier niveau (*Low*) correspond aux échelons CITE 0 à 2. Il s'agit de personnes qui n'ont validé ni le baccalauréat général ou technologique, ni un cycle diplômant en lycée professionnel (niveau secondaire inférieur). Le deuxième niveau (*Medium*) correspond à l'échelon CITE 3, équivalant au baccalauréat (personnes qui n'ont pas validé l'enseignement supérieur mais qui ont validé l'enseignement secondaire, général technologique ou professionnel). Le niveau supérieur (*High*) correspond au CITE 5 à 7 (études supérieures).

On distingue quatre classes d'âge : 25-29 ans, 30-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans. La taille des classes est inégale, ce qui n'a pas d'importance pour la méthode employée, mais les comportements d'offre de travail de ces différents groupes peuvent être *a priori* relativement homogènes. On obtient ainsi une partition de la population (active et totale) en 24 groupes différents pour chacun des 25 pays européens.

L'intérêt de cette décomposition est de pouvoir à la fois commenter les taux de chômage catégoriels et de revenir très simplement au taux de chômage agrégé qui s'écrit :

$$u = \sum_{i=1}^{24} p_i u_i$$

Les  $u_i$  sont les taux de chômage catégoriels et les  $p_i$  sont les pondérations, en l'occurrence les parts de chaque catégorie dans la population active. Dans le cas des parts de chômeurs, les pondérations sont les parts de chaque catégorie dans la population en âge de travailler.

### 1.4. Décomposer

On s'intéresse aux écarts de taux de chômage entre pays européens. On peut comparer les pays deux à deux, mais il y a 300 couples de pays différents dans l'Union européenne à 25. Il est préférable de prendre un pays ou un ensemble de pays comme référence. On a retenu ici la France, qui est à bien des égards une nation médiane en Europe, et aussi la moyenne des pays européens, à 25 et à 15, pour distinguer les anciens membres et les nouveaux membres entrés en 2004. On tient compte également de la population des pays en pondérant ou non ces moyennes afin de faire apparaître un effet de taille éventuel entre les « petits » et les « grands » pays européens.

Pour chacune de ces comparaisons de taux de chômage, on distingue d'une part, un *effet de composition* lié aux différences dans la composition de la population et, d'autre part, un *effet d'exposition*, marquant des différences de risque de chômage dans les populations observées.

Si on note  $u_F$  le taux de chômage français,  $u_X$  celui du pays X et  $p_{iX}$  la part de la population de catégorie i dans la population totale du pays X, la distinction entre effet de composition et effet d'exposition total s'obtient simplement.

$$u_X - u_F = \sum_i (p_{iX} - p_{iF}) u_{iX} + \sum_i (u_{iX} - u_{iF}) p_{iF}$$

L'écart des taux de chômage agrégé entre deux pays correspond à la somme de l'écart des pondérations appliqué au chômage du pays X (*effet de composition*) et de l'écart des taux de chômage catégoriel appliqué aux pondérations du pays de référence (*effet d'exposition*). Ce type de décomposition peut être effectué pour n'importe lequel des quatre indicateurs.

L'effet d'exposition est lui-même décomposé, dans un deuxième temps, entre un *effet de moyenne* et un *effet de dispersion*. L'effet de moyenne donne l'écart des taux de chômage catégoriels moyens tandis que l'effet de dispersion mesure l'importance des écarts entre ces taux catégoriels. Cette décomposition permet de vérifier si le handicap d'un pays en termes de chômage est concentré sur certains segments de population ou réparti sur l'ensemble des segments.

L'effet d'exposition peut être ventilé en un effet de moyenne et un effet de dispersion :

$$\sum_i (u_{iX} - u_{iF}) p_{iF} = \sum_i (\bar{u}_X - \bar{u}_F) p_{iF} + \sum_i [(u_{iX} - \bar{u}_X) - (u_{iF} - \bar{u}_F)] p_{iF}$$

avec  $\bar{u}_X$  la moyenne des taux de chômage catégoriels du pays X.

Enfin, la variation des écarts entre 1994 et 2004 peut elle-même être expliquée par la variation des effets de composition et d'exposition.

$$\Delta(u_X - u_F) = \Delta \sum_i u_{iX} (p_{iX} - p_{iF}) + \Delta \sum_i (u_{iX} - u_{iF}) p_{iF}$$

L'hypothèse implicite de toutes ces décompositions est que les effets de composition et d'exposition sont indépendants au niveau de chaque catégorie. En d'autres termes, on mène ici un raisonnement purement statistique et comptable. Dans une perspective plus économique, il faudrait tenir compte des relations entre la composition et l'exposition qui ne sont pas strictement séparables. Le type d'interdépendances auquel on s'attend est qu'une catégorie surreprésentée dans un pays donné (effet de composition positif) peut être davantage touchée par le chômage (effet d'exposition positif). Par exemple, un pays où la main-d'œuvre peu qualifiée est surreprésentée peut être confronté à un excès d'offre et à un taux de chômage plus élevé pour cette catégorie de main-d'œuvre que dans les autres pays. On devrait alors observer une corrélation positive entre les deux types d'effets dont il faudrait tenir compte dans l'analyse. En pratique, cependant, nous n'observerons aucune corrélation, ni positive, ni négative, entre les deux effets. Les mécanismes favorisant une corrélation positive seraient donc du second ordre, justifiant une démarche purement statistique.

## 2. CONSTATS : LES ÉCARTS DE CHÔMAGE EN EUROPE

Cette deuxième section est consacrée à l'application des différentes définitions du sous-emploi sur le champ restreint des 25-60 ans. Il s'agit de constater les écarts avant de les expliquer. On survole successivement les écarts de taux de chômage, ceux des parts de chômage, de taux d'emploi et de sous-emploi.

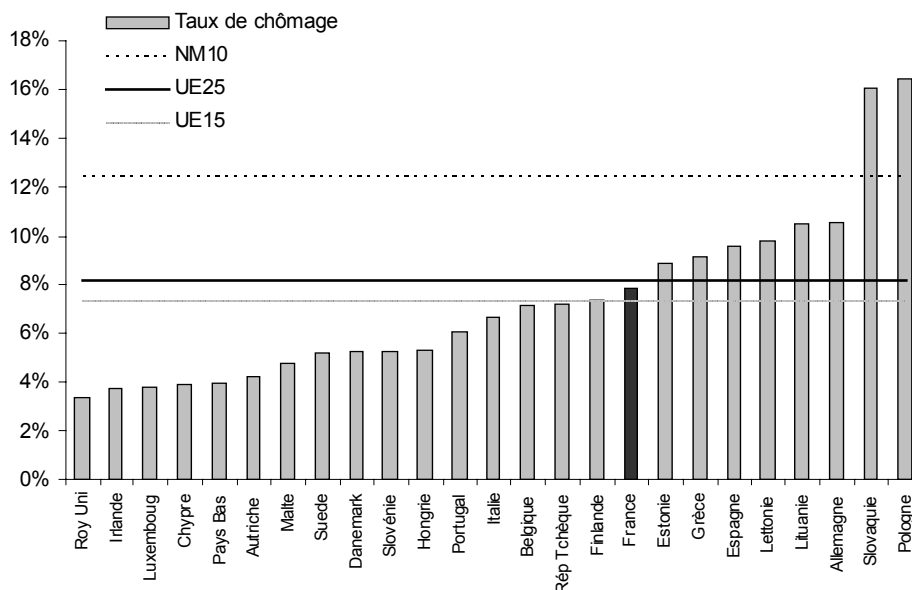
### 2.1. Taux de chômage

S'agissant des taux de chômage, les écarts vont au maximum d'un facteur 1 à 4,9 selon les pays de l'Union européenne. Alors que le taux de chômage des 25-60 ans est de moins de 4 % pour le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre et les Pays-Bas, il dépasse 16 % en Slovaquie et en Pologne. Au sein de l'Union à 15, les écarts vont de 1 à 3 entre le Royaume-Uni (3,4 %) et l'Allemagne (10,5 %).

Il n'est pas rare que des pays qui partagent les mêmes frontières aient des taux de chômage éloignés. La différence va du simple au triple entre la Hongrie (5,3 %) et la Slovaquie (16,5 %). Elle est du simple au double entre l'Autriche (4,22 %) et l'Allemagne (10,54 %), la République Tchèque (7,2 %) et la Pologne (16,5 %), le Luxembourg (3,8 %) et la Belgique (7,1 %) ou la France (7,9 %), ou encore Chypre (3,9 %) et la Grèce (9,1 %). L'écart est d'une moitié entre la Lituanie (10,5 %) et la Pologne (16,5%), le Portugal (6,1 %) et l'Espagne (9,6 %), la Suède (5,2 %) et la Finlande (7,4 %).

Nous avons évoqué le fait que le classement de la France était meilleur dans le champ des 25-60 ans que sur l'ensemble de la population active. Avec 7,85 % de chômeurs parmi les 25-60 ans en 2004, la France occupe le 17<sup>ème</sup> rang européen. Elle se situe à mi-chemin entre le taux de chômage de l'Europe des 15 et celui de l'Europe des 25. Le taux de chômage français reste néanmoins très en deçà de celui des nouveaux membres, qui doit beaucoup au poids démographique de la Pologne et au taux de chômage particulièrement élevé de ce pays (16,5 %). Par rapport aux anciens membres, seules la Grèce, l'Espagne et l'Allemagne connaissent des taux de chômage supérieurs à celui de la France (graphique 1).

Graphique 1 - Taux de chômage en Europe

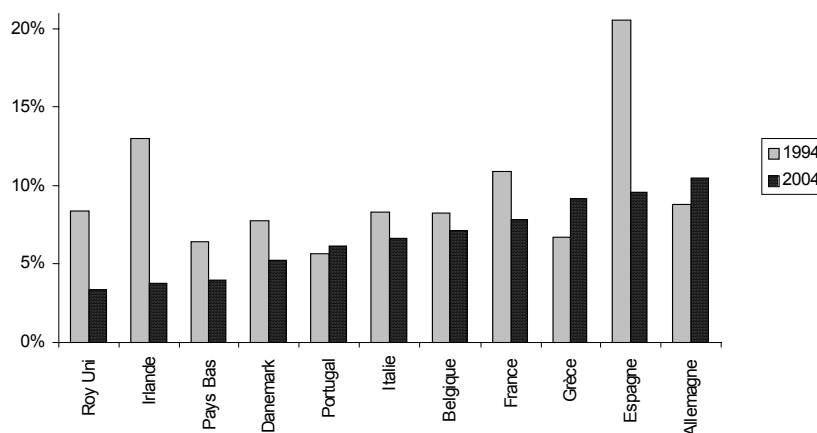


Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

Ces différences entre pays apparaissent assez persistantes dans le temps. Notamment, la position de la France s'est peu améliorée depuis 1994. Sur les 11 pays étudiés dans l'étude de 1996 (les 12 pays de l'UE d'alors moins le Luxembourg), seules l'Espagne et l'Irlande faisaient moins bien que la France. Le classement s'est peu modifié, sauf pour l'Irlande qui a vu sa situation s'améliorer fortement, l'Espagne restant derrière la France, rejointe par la Grèce et l'Allemagne (graphique 2).

Graphique 2 - Evolution des taux de chômage entre 1994 et 2004



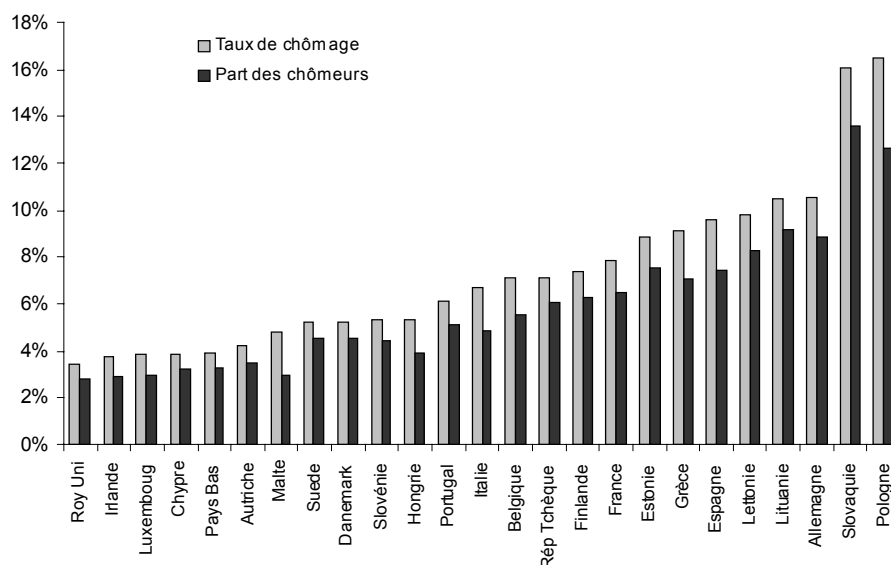
Champ : population âgée de 25 à 59 ans.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

## 2.2. Part des chômeurs et taux de sous-emploi

Si l'on observe la part des chômeurs dans la population en âge de travailler plutôt que le taux de chômage, les résultats sont les mêmes. Comme la part des chômeurs correspond au produit des taux de chômage par les taux d'activité, cela signifie que la prise en compte des différences de taux d'activité ne modifie pas les résultats. Le classement des pays européens est proche : la France reste en 17<sup>ème</sup> position ; hormis Malte (le plus petit pays de l'UE qui gagne 4 places du fait d'un taux d'activité particulièrement bas) et la Hongrie (qui en gagne 3), pas un pays ne gagne ou ne perd plus de deux places de classement lorsqu'on intègre l'effet des différences de taux d'activité ; la hiérarchie des taux de chômage est donc globalement maintenue (graphique 3).

Graphique 3 - Taux de chômage et part des chômeurs

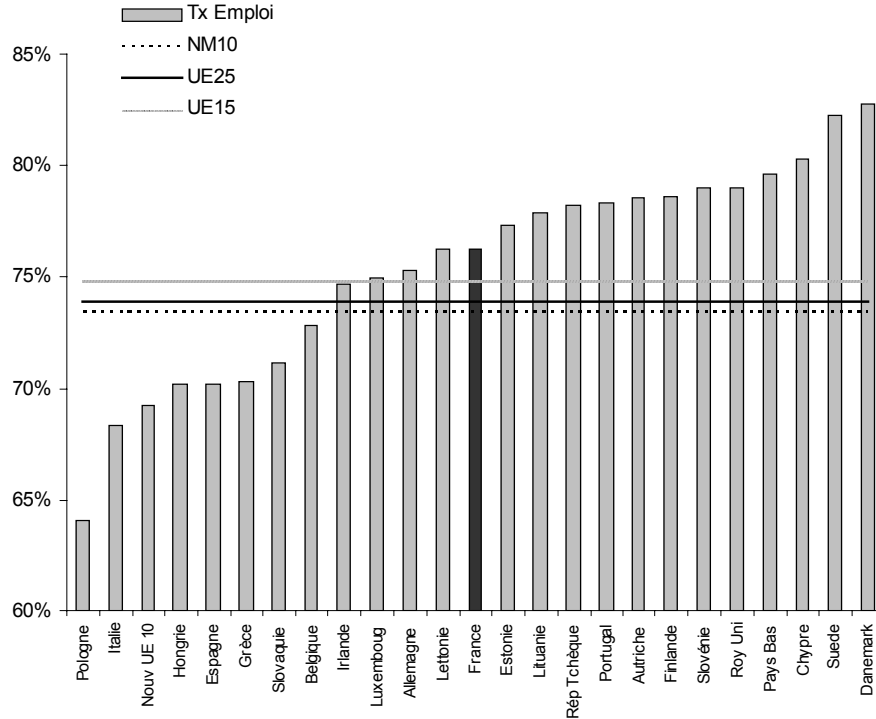


*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

En classant les pays européens selon le taux d'emploi, c'est-à-dire grâce à un indicateur qui élimine à la fois les inactifs et les chômeurs pour mesurer la part des personnes en emploi dans la population active potentielle des 25-59 ans, la situation de la France est légèrement meilleure. Elle représente alors la nation médiane de l'Europe, 13<sup>ème</sup> avec un taux d'emploi de 76,3 %. Son taux d'emploi est même légèrement supérieur à celui de l'ensemble de l'UE, à 15 comme à 25 (graphique 4).

Graphique 4 - Taux d'emploi en Europe

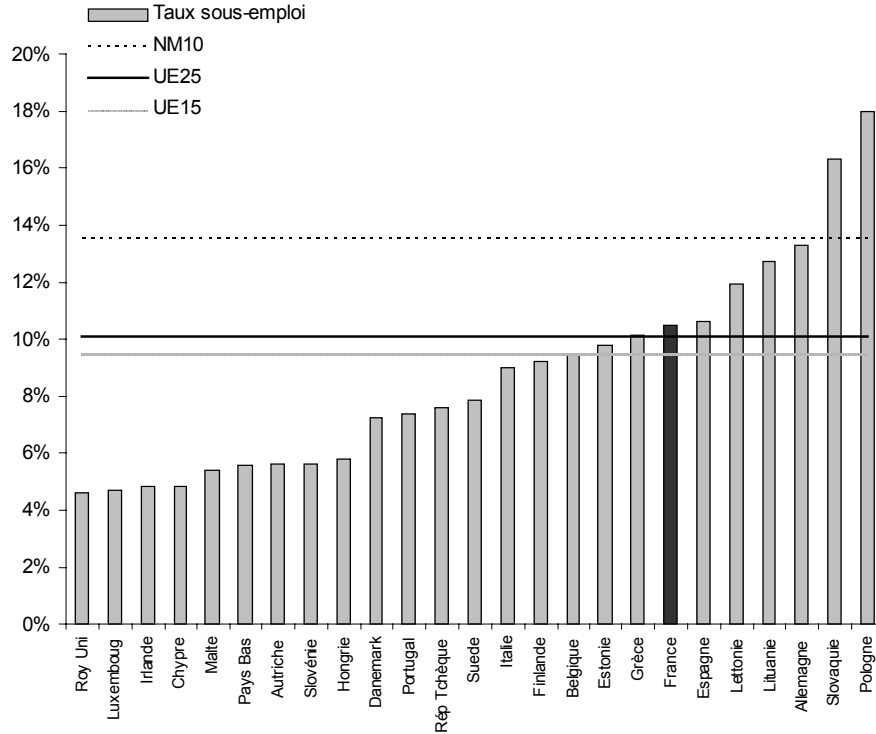


*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

La hiérarchie des pays européens qui s'observait pour le chômage se retrouve si l'on s'intéresse au sous-emploi. Pour mesurer le taux de sous-emploi, on tient compte du caractère subi ou volontaire des emplois à temps partiel (cf. I). La France revient alors au 17<sup>ème</sup> rang européen (graphique 5). La situation de l'emploi à temps partiel est pourtant très contrastée en Europe : la part des emplois à temps partiel varie de 2,3 % (Slovaquie) à plus de 40 % (Pays-Bas). On peut observer une certaine relation entre importance de l'emploi à temps partiel et caractère volontaire de ces emplois, mais cette corrélation est faible. La France est très proche de la moyenne européenne pour ce qui est de l'emploi à temps partiel choisi mais connaît une proportion plus élevée de temps partiel contraint que la moyenne européenne (graphiques 6 et 7).

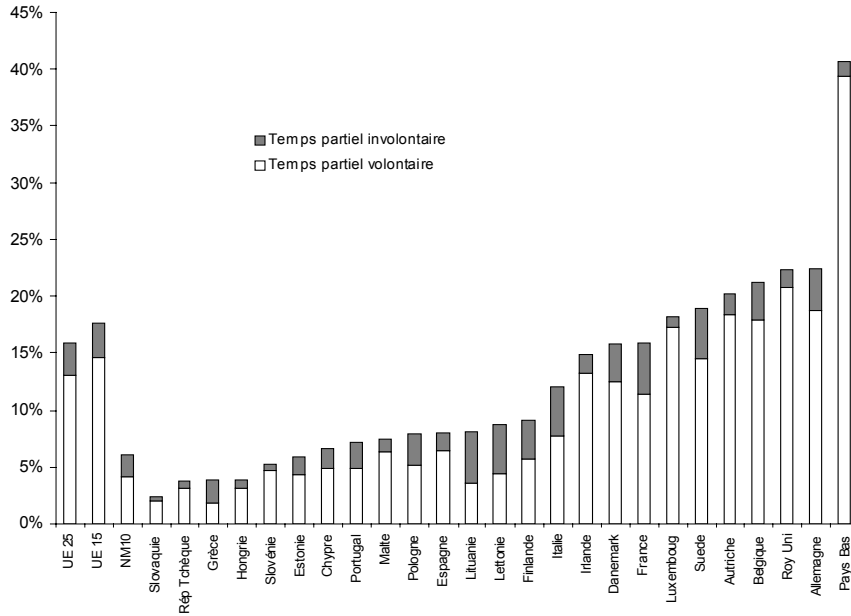
Graphique 5 - Taux de sous-emploi



Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

Graphique 6 - L'emploi à temps partiel dans l'emploi total

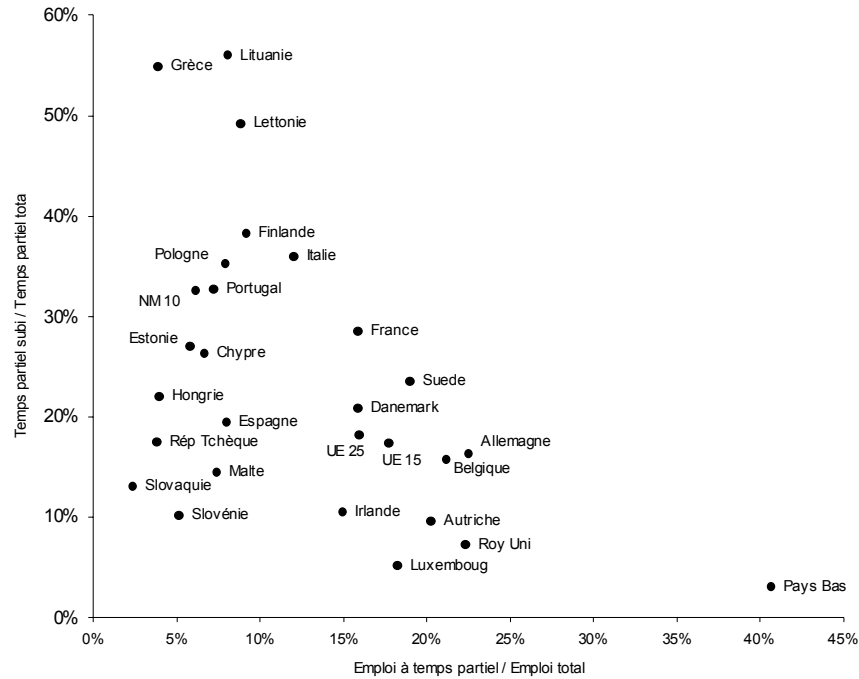


Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.



Graphique 7 - Temps partiel et temps partiel contraint



Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

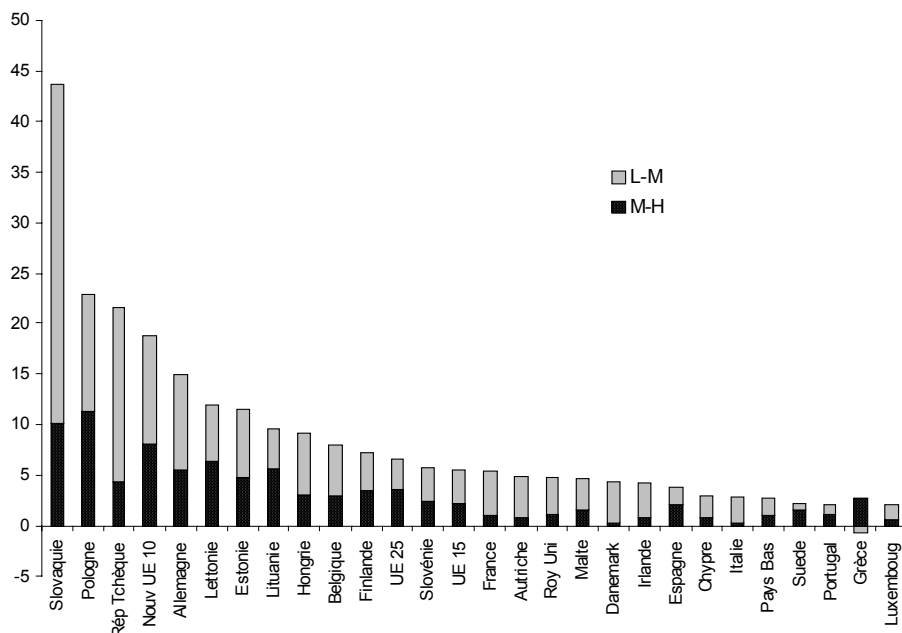
### 3. EXPLICATIONS : EFFETS DE COMPOSITION ET D'EXPOSITION

La diversité des taux de chômage en Europe renvoie à la fois à des effets d'exposition, certains pays ou certaines catégories de population sont plus ou moins touchés par le chômage et à des effets de composition liés à la structure de la population considérée. Avant de présenter ces décompositions, il est utile de prendre la mesure des différences d'exposition au chômage entre pays selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme.

#### 3.1. Les différences d'exposition au chômage selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme

Dans tous les pays, les écarts de taux de chômage sont importants selon l'âge, le diplôme ou le sexe. Ainsi, le diplôme protège partout du chômage, et ce dès les premiers niveaux de formation. Seule la Grèce présente une exception avec un taux de chômage légèrement inférieur pour les peu diplômés par rapport aux niveaux de diplômes intermédiaires (9,4 % contre 10 %) (graphique 8).

Graphique 8 - Différences de taux de chômage selon le niveau de diplôme



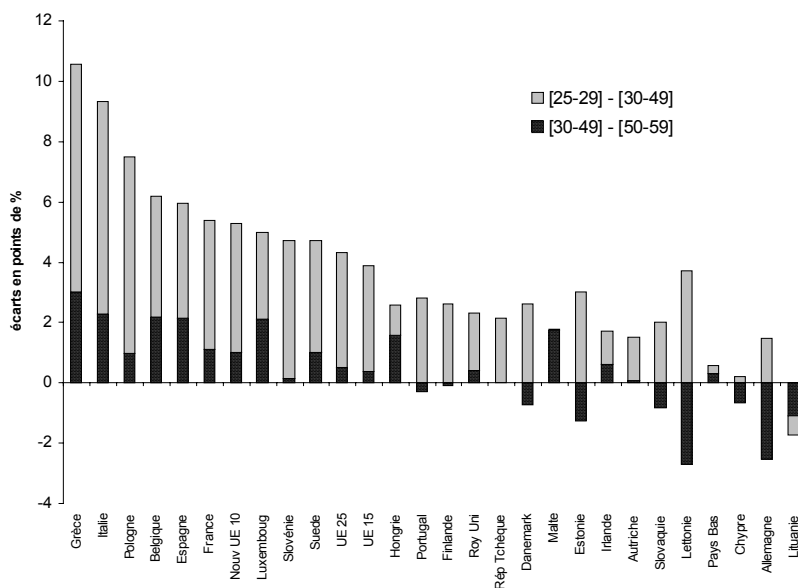
*Lecture* : en Slovaquie, le taux de chômage des moyennement diplômés est inférieur de 34 points à celui des non diplômés mais supérieur de 10 points à celui des très diplômés.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat

Une autre constante presque générale, à l'exception de la Lituanie, est la supériorité du taux de chômage des jeunes actifs de 25 à 29 ans par rapport à leurs aînés de 30 à 49 ans (graphique 9). En France comme dans la moyenne européenne, l'écart est de 4 points de taux de chômage entre les deux groupes d'âge. Au-delà, les actifs âgés connaissent en général des taux de chômage inférieurs, mais les exceptions sont plus nombreuses et les taux d'emploi sont également inférieurs, notamment après 54 ans : le taux d'emploi de l'UE à 25 passe de 79 % pour les 30-49 ans, à 71 % entre 50 et 54 ans et à 54 % de 55 à 59 ans.

**Graphique 9 - Différences de taux de chômage selon l'âge**



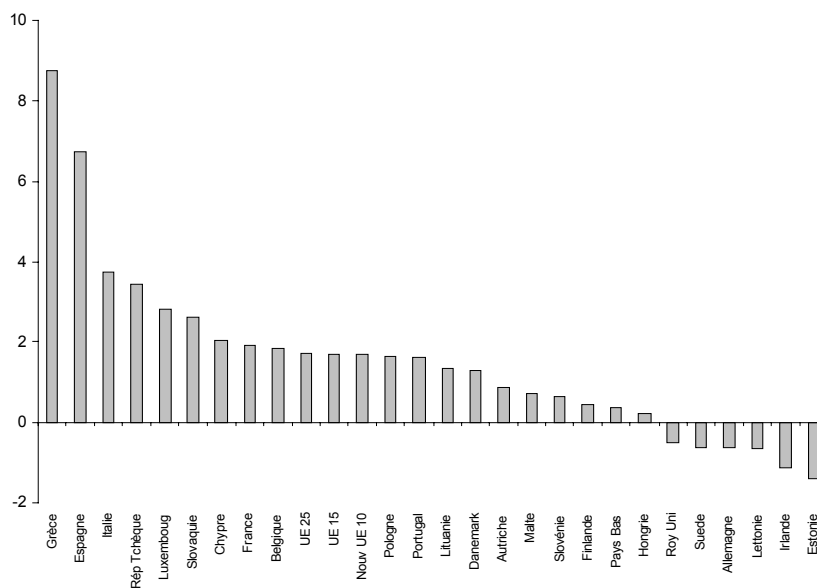
*Lecture* : en Grèce, le taux de chômage des 25-29 ans est supérieur de 7,5 points à celui des 30-49 ans.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

Il y a également une constance dans les inégalités d'exposition au chômage selon le sexe. Les taux de chômage sont presque toujours supérieurs pour les femmes, surtout dans les pays du sud. Seuls six pays font exception, où le chômage masculin dépasse le chômage féminin (graphique 10).

**Graphique 10 - Différences de taux de chômage selon le sexe**



*Lecture* : en Estonie, le taux de chômage des femmes est inférieur de 1,4 point à celui des hommes.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

L'exposition aux emplois à temps partiel est également différente selon les caractéristiques de la population. On peut vérifier que l'emploi à temps partiel est nettement plus courant chez les femmes : les femmes ayant un emploi sont en Europe 7 fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Cette différence est beaucoup moins marquée chez les nouveaux membres (le temps partiel féminin n'y est « que » 2,5 fois plus fréquent). Il est également plus important chez les travailleurs âgés et plus rare pour les diplômés, mais les écarts sont sans commune mesure avec ceux que l'on observe pour le sexe (tableau 3). D'une manière générale, le temps partiel semble d'autant plus souvent subi qu'il est rare : on le vérifie pour le temps partiel masculin. Un clivage assez net sépare anciens et nouveaux membres du point de vue du temps partiel : celui-ci est plus rare dans les 10 pays récemment entrés dans l'UE que chez les plus anciens ; les écarts de sexe y sont également moins marqués mais le temps partiel y est plus souvent contraint.

Tableau 3 - Différences d'exposition aux emplois à temps partiel

en %

	Part du temps partiel dans l'emploi			
	France	UE25	UE15	NM10
Total	15,9	16,0	17,7	6,1
Bas	19,7	16,8	17,1	12,0
Moyen	14,9	16,6	19,6	5,9
Elevé	13,6	13,9	15,1	4,2
Hommes	4,1	4,5	4,7	3,8
Femmes	29,6	30,4	34,4	8,9
25-29 ans	12,1	12,8	14,3	6,0
30-49 ans	16,4	16,1	18,0	5,3
50-54 ans	14,9	15,9	17,6	7,1
55-59 ans	19,2	19,6	20,8	11,5
Part du TP/N	Part du temps partiel subi dans l'emploi à temps partiel			
	France	UE25	UE15	NM10
Total	28,5	18,2	17,3	32,5
Bas	39,9	25,7	25,3	33,1
Moyen	26,6	16,8	15,4	33,8
Elevé	14,9	14,2	13,8	25,8
Hommes	33,5	29,8	28,8	36,8
Femmes	27,7	16,1	15,4	30,5
25-29 ans	45,6	28,2	26,9	42,3
30-49 ans	26,3	17,5	16,5	36,8
50-54 ans	30,3	17,7	17,0	26,1
55-59 ans	24,6	13,4	13,6	12,1

Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

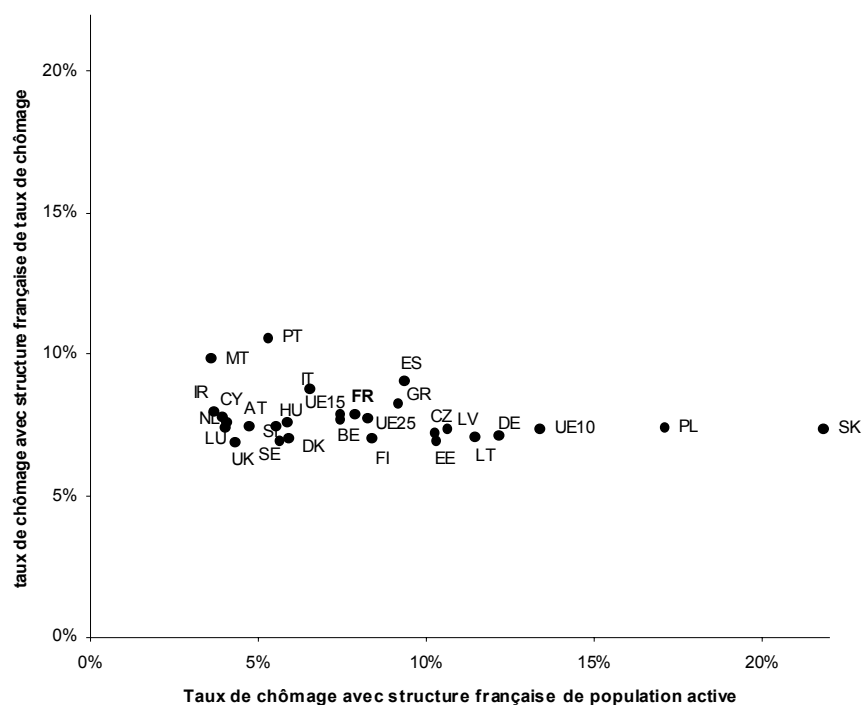
### *3.2. Effets d'exposition et de composition*

Une bonne manière de rendre visible les effets d'exposition et de composition consiste à prendre une situation de référence, par exemple le chômage en France, et à calculer quel serait le taux de chômage belge ou finlandais si la Belgique ou la Finlande avait la même structure de population active que la France. On a réalisé ce type de calcul pour chaque pays d'Europe et pour les moyennes européennes. De façon réciproque, pour obtenir l'effet propre aux différences de composition de la population, on calcule les taux de chômage du pays s'il connaissait, pour chaque segment de population, le même taux de chômage que celui que connaît la France, mais avec sa propre structure de population par âge, sexe et niveau de diplôme.

Le premier constat est que les effets d'exposition dominent largement pour expliquer les écarts de taux de chômage entre les autres pays européens. Les pays qui connaissent un chômage important ne le doivent pas en priorité à une structure défavorable de leur population, mais à un risque de chômage globalement supérieur (graphique 11). Les taux de chômage restent très différents même en ayant neutralisé les écarts de composition de la population de chaque pays : l'Irlande ou Malte conservent des taux de chômage inférieurs à 4 % de la population active tandis que la Pologne ou la Slovaquie connaissent des taux de chômage supérieurs à 15 % (21,8 % pour la Slovaquie). Inversement, en attribuant à chaque pays les taux de chômage catégoriels de la France, tous les taux de chômage restent compris entre 6,9 % et 10,6 % de chômage. L'impact des différences de composition de la population sur le taux de chômage final est donc net mais très inférieur à celui des différences d'exposition au chômage entre pays européens.

A partir de ces données, on peut mettre en évidence les atouts et les handicaps des différents pays d'Europe vis-à-vis de la France ou de la moyenne des pays européens. On peut distinguer, dans le graphique 11, quatre zones distinctes. Les pays qui sont situés au « sud » de la France sont avantagés par leur composition par rapport à la France. En effet, il s'agit de pays qui connaîtraient un taux de chômage inférieur à celui de la France (7,85 %) s'ils avaient les taux de chômage français par sexe, âge et diplôme mais leur propre structure de population active. De même, à l'Ouest de la France se situent des pays qui sont avantagés par leur taux : à structure de la population identique à celle de la France, ils sont moins exposés qu'elle.

Graphique 11 - Les taux de chômage en Europe : effet d'exposition et effet de composition



AT	Autriche	DK	Danemark	GR	Grèce	LU	Luxembourg	PT	Portugal
BE	Belgique	EE	Estonie	HU	Hongrie	LV	Lettonie	SE	Suède
CY	Chypre	ES	Espagne	IR	Irlande	MT	Malte	SI	Slovénie
CZ	Rép Tchèque	FI	Finlande	IT	Italie	NL	Pays Bas	SK	Slovaquie
DE	Allemagne	FR	France	LT	Lituanie	PL	Pologne	UK	Royaume-Uni

*Lecture* : Si la Slovaquie avait la même composition de la population par sexe, âge et diplôme que la France, son taux de chômage serait de 21,8 %. En revanche, si on appliquait les taux de chômage français à la structure slovaque de population, son taux de chômage s'élèverait à 7,4 %, contre 7,85 % pour la France. La Slovaquie est donc fortement exposée au chômage mais la composition de sa population l'avantage légèrement par rapport à la France.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

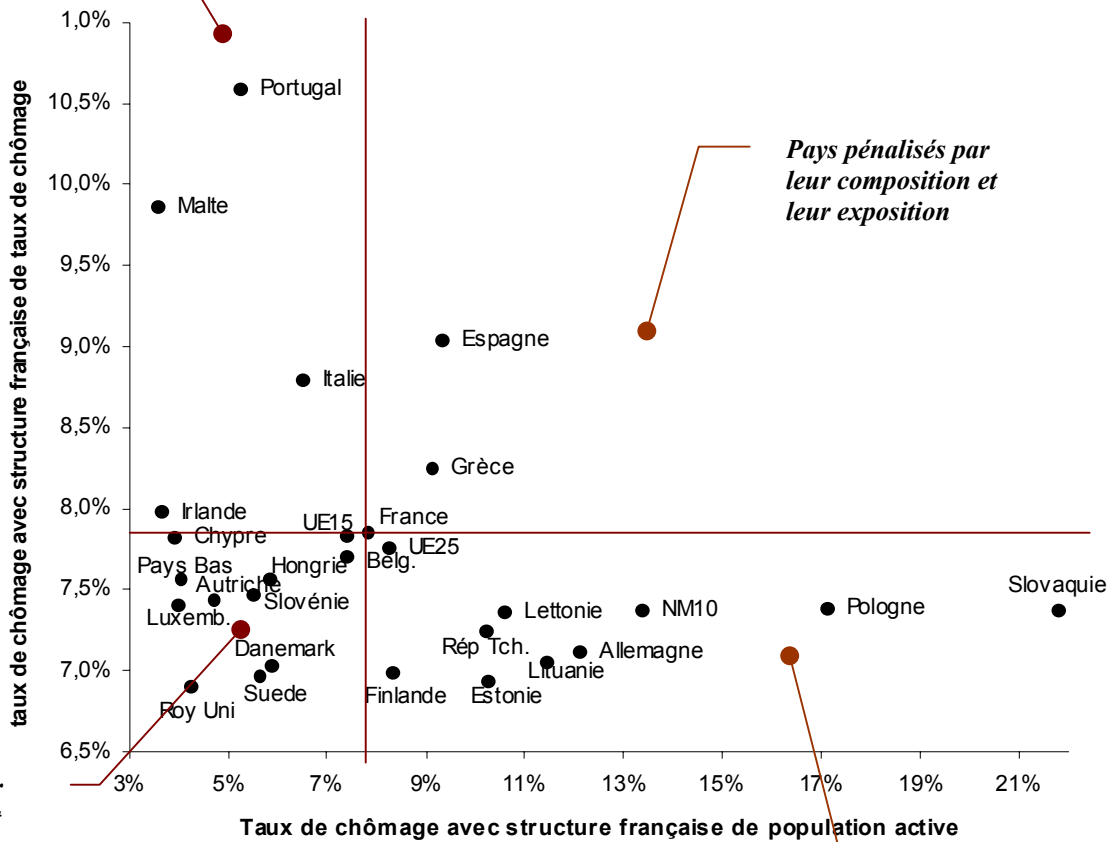
*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

Le graphique 12 reprend les mêmes données que celles du graphique 11 sur une échelle différente. La France apparaît doublement pénalisée, par son exposition et sa composition. Deux pays seulement sur 25 sont désavantagés sur ces deux plans à la fois vis-à-vis de la France : la Grèce et l'Espagne. Tous les autres pays sont avantagés par rapport à la France, soit par une structure de leur population plus favorable, soit par une moindre exposition, soit encore par les deux, ce qui est le cas de dix pays européens, dont des pays très proches comme la Belgique, les Pays Bas, le Royaume-Uni et le Danemark ... Globalement, les pays du Sud de l'Europe se situent dans la partie nord, nord-ouest du graphique, zone caractéristique de pays pénalisés par la structure de leur population active, mais pas par leurs taux de chômage catégoriels. Au sud de l'Europe, seule Chypre se situe très légèrement en dessous de la France. Le reste de l'Europe dispose d'un avantage en terme de structure de population et donc d'une plus grande proportion des catégories d'actifs qui souffrent moins du chômage. Globalement, les pays avantagés par la composition de leur population mais désavantagés par leurs taux de chômage se situent en Europe

Nord-continentale (avec six des nouveaux membres et l'Allemagne) tandis que l'Europe centrale et le Bénélux cumulent les avantages par rapport à la France. On peut noter également que les trois pays de l'UE à 15 qui n'ont pas adopté l'euro sont ceux qui connaissent l'avantage cumulé le plus important, tant en termes d'exposition que de composition de leur population.

Graphique 12 - Géographie du chômage en Europe

*Pays pénalisés par leur exposition mais avantageés par leur exposition*



*Pays avantageés par leur composition et par leur exposition*

*Pays pénalisés par leur composition et leur exposition*

*Pays pénalisés par leur composition mais favorisés par leur exposition*

Lecture : voir graphique 11.

Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

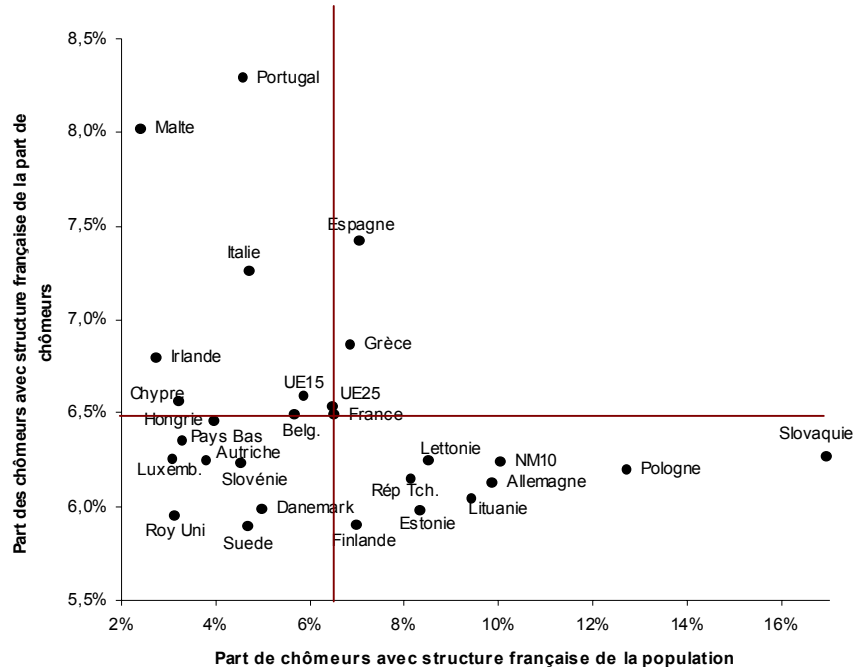
Le taux de chômage de la France serait comptablement réduit d'environ un point si la population active française avait la même structure par âge, sexe et niveau de diplôme que celle du Royaume-Uni, du Danemark, de la Suède ou de la Finlande (et aussi de l'Estonie ou de la Lituanie). La baisse serait de 3,6 points si la France avait les mêmes taux de chômage catégoriels que le Royaume-Uni et de 2 points avec ceux du Danemark ou de la Suède. Entre la France et le Royaume-Uni, l'écart de taux de chômage (4,45 %) s'explique pour les trois quarts par des différences d'exposition et pour moins d'un quart par des différences de composition.

Si la France avait la composition de la population active de l'Espagne, son taux de chômage serait de plus de 9 % au lieu de 7,85 %, soit 1,2 point de plus. L'effet d'exposition explique un tiers de

cet écart, l'effet de composition explique les deux tiers. Vis-à-vis de l'Italie ou du Portugal, l'effet de composition joue en faveur de la France (0,95 et 2,75 % respectivement) mais il est plus que compensé par l'effet d'exposition qui joue en sa défaveur (2,1 et 4,5 % respectivement).

Ces résultats sont globalement robustes aux différences de taux d'activité en Europe. Si l'on réalise les mêmes calculs avec les parts de chômage, on obtient une décomposition très similaire (graphique 13). On constate simplement qu'un peu plus de pays sont pénalisés par la composition de leur population (cas de la Belgique, de Chypre et de l'Irlande).

Graphique 13 - Comparaison franco-européenne des parts de chômage



Lecture : voir graphique 11.

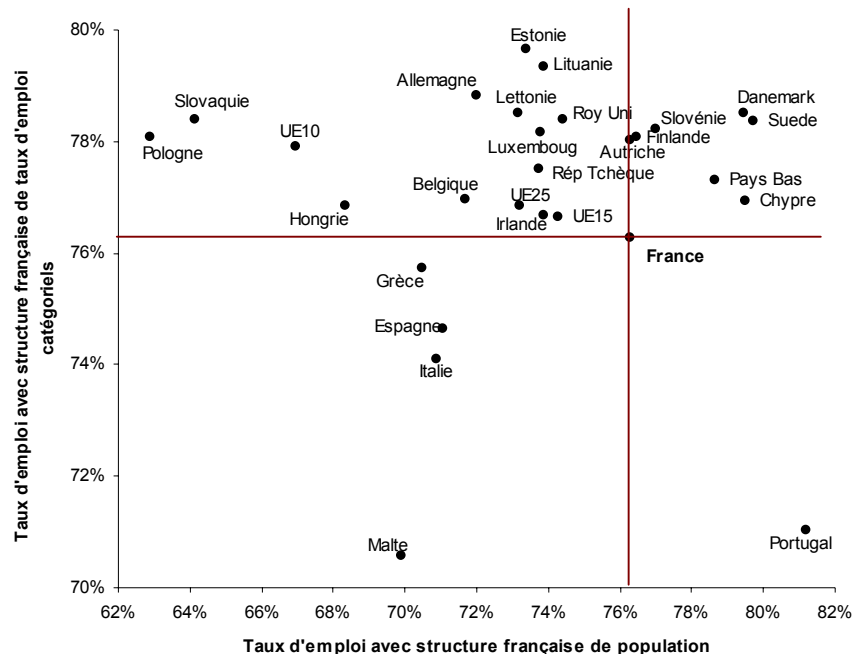
Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

On observe, en revanche, quelques faits nouveaux en calculant les taux d'emploi nationaux avec la même méthodologie. Si l'on considère qu'un taux d'emploi supérieur constitue un avantage pour un pays, les pays du sud de l'Europe sont plus nettement désavantagés (à l'exception toujours de Chypre). Quatre pays sont maintenant désavantagés à la fois en termes d'exposition et de composition : la Grèce, l'Italie, l'Espagne et Malte. Les pays doublement avantageés sont moins nombreux et composés essentiellement des pays scandinaves (plus les Pays-Bas, la Slovaquie et Chypre). Le Royaume-Uni reste avantageé par la composition de sa population, mais ne l'est plus par ses taux, ce qui s'explique essentiellement par un taux d'emploi des peu diplômés de 54 % très inférieur à celui de la France (66 %) (graphique 14).



Graphique 14 - Comparaison franco-européenne des taux d'emploi



Lecture : voir graphique 11.

Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

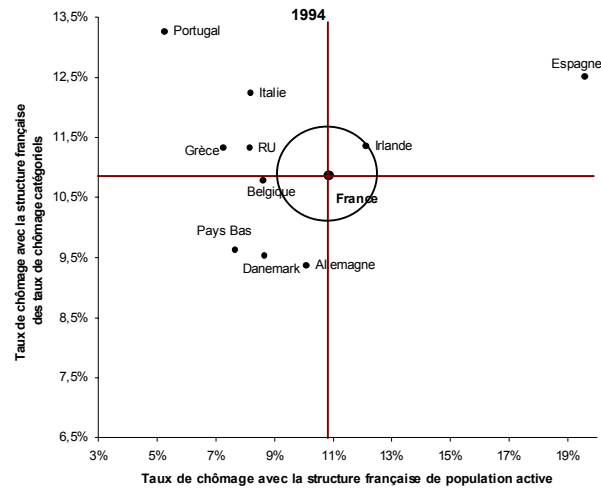
Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

La comparaison entre 1994 et 2004 est possible pour les 11 pays qui avaient fait l'objet de l'étude de 1996. On doit distinguer les évolutions relatives et absolues. En effet, le taux de chômage français des 25-59 ans s'étant fortement réduit (on passe d'un taux de chômage de 10,9 % en 1994 à 7,5 % en 2004), certains pays peuvent avoir amélioré leur position absolue en connaissant une baisse du chômage mais peuvent avoir détérioré leur position relative vis-à-vis de la France. Comme précédemment, on peut distinguer effet de composition et effet d'exposition. Un « déplacement » horizontal vis-à-vis du taux français indiquera une modification de l'exposition au chômage du pays. Si le déplacement est vertical, il indiquera une modification de la composition de la population active. Le déplacement sera plus significatif si le pays change de quadrant, transformant un handicap relatif en avantage relatif ou inversement.

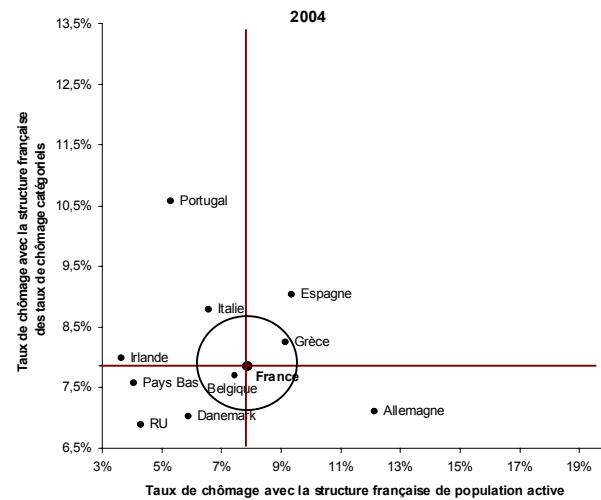
Globalement, tous les pays ont amélioré à la fois leur composition et leur exposition au chômage (déplacements diagonaux vers l'origine du graphique) et les positions relatives ont peu changé entre les pays. Le Royaume-Uni est le seul à avoir amélioré la structure de sa population relativement plus que la France. Situé « au-dessus » de la France en 1994, le Royaume-Uni est désormais « en dessous » : il est donc passé d'un handicap relatif à un avantage relatif à la France pour ce qui est de la composition de sa population. Pour ce qui est de l'exposition au chômage des différentes catégories de population active, le bilan est un peu plus contrasté. Si globalement, la plupart des 11 pays ont amélioré leur situation vis-à-vis de l'exposition au chômage, celle-ci s'est détériorée de manière absolue pour l'Allemagne, la Grèce et la Belgique : leur taux de chômage avec structure française de population active est supérieur en 2004 à ce qu'il était en 1994. D'autres pays, comme le Portugal et l'Italie, ont dégradé leur position relative vis-à-vis de la France, restant à gauche de la France, mais s'en rapprochant. De l'autre côté, l'Irlande était désavantagée par son exposition en 1994 et possède dorénavant un avantage sur la France. L'Espagne et le Royaume-Uni ont, eux, amélioré leur exposition relative vis-à-vis de la France (graphiques 15a et b).

## Graphique 15 - Evolution des effets d'exposition et de composition

15-A. en 1994



15-B. en 2004



Lecture : voir graphique 11.

Champ : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

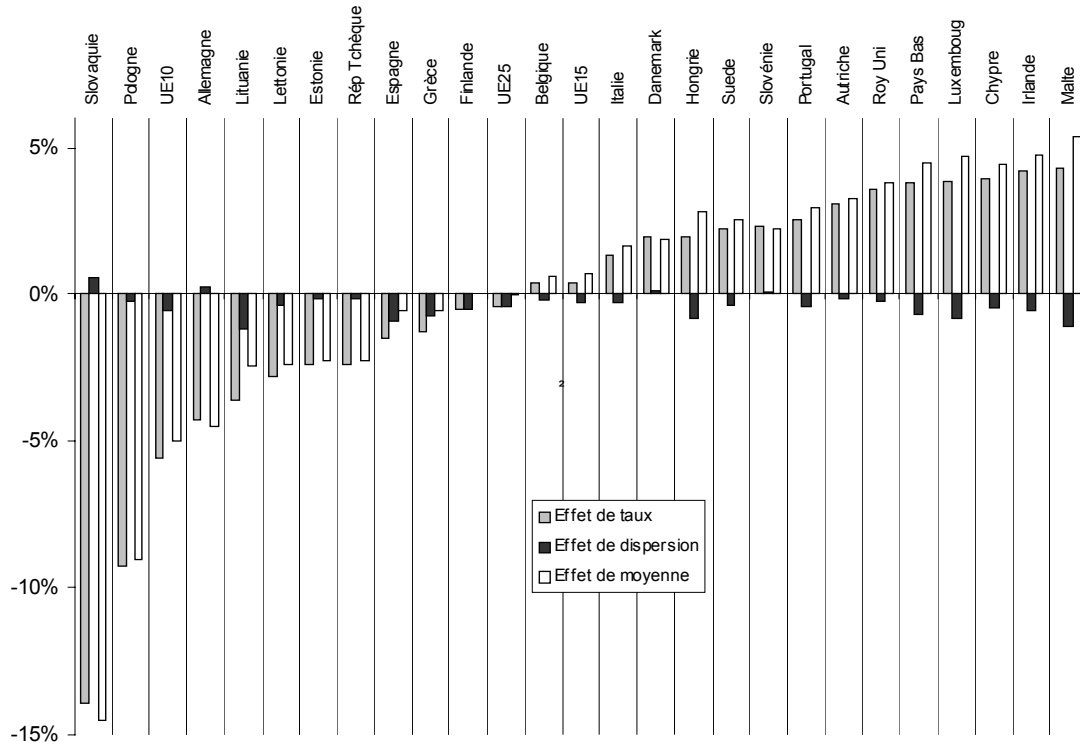
Source des données : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

### 3.3. Décomposer l'effet d'exposition : moyenne et dispersion

On a décomposé l'effet d'exposition, qui domine dans les explications des écarts de chômage en Europe, en deux éléments : un effet de moyenne et un effet de dispersion. Le premier permet de mesurer ce qui tient à la différence dans la moyenne des taux de chômage catégoriels, indiquant une exposition globalement différente de l'ensemble des catégories de population des deux pays considérés. L'effet de dispersion mesure ce qui relève de taux de chômage plus ou moins élevé sur certains segments de la population, par exemple les jeunes ou les moins diplômés. Cette décomposition montre nettement que ce sont les effets de moyenne qui dominent dans

l'explication des écarts de chômage en Europe (graphique 16). Lorsque l'effet d'exposition est significatif, c'est d'abord par la moyenne des écarts qu'il s'explique.

Graphique 16 - L'origine des écarts d'exposition au chômage par rapport à la France



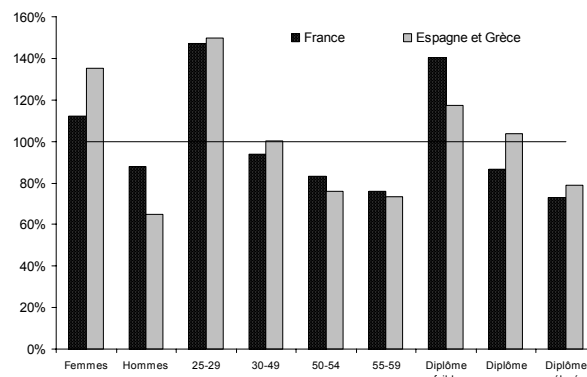
*Lecture* : Indépendamment de la composition de sa population active, la Slovaquie souffre d'une surexposition au chômage par rapport à la France de 14 points. Cet écart est dû à une surexposition de l'ensemble des segments de main d'œuvre et pas de certains d'entre eux seulement.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

La France est pénalisée par son exposition au chômage de façon générale et non pas spécifiquement sur certains segments de main-d'œuvre. L'effet de dispersion ne l'emporte sur l'effet de moyenne que dans trois cas : Espagne, Grèce et Finlande. Ces trois pays ont pour point commun d'être faiblement pénalisés par leur exposition vis-à-vis de la France. Si la France avait les taux de chômage catégoriels de l'Espagne (respectivement de la Grèce ou de la Finlande), son taux de chômage agrégé serait plus élevé de 1,5 point (respectivement de 1,3 et 0,5 point). Pourtant, la moyenne des taux de chômage catégoriels de ces quatre pays est très proche (l'effet de moyenne est donc très faible). Mais la dispersion est différente. Les écarts de chômage selon l'âge et le sexe sont beaucoup plus marqués en Espagne et en Grèce qu'en France où les différences selon le niveau de diplôme sont plus affirmées (graphique 17). Or, les tailles des différentes classes que l'on utilise comme pondération sont plus homogènes pour l'âge et le sexe que pour le niveau de diplôme. L'Espagne a des taux de chômage relativement plus faibles pour les hommes ou les travailleurs âgés de 50 à 55 ans, mais leur poids dans la population active est proche de celui des femmes ou des moins de 25 ans. La France a des taux de chômage relativement plus faibles pour les diplômés moyens et élevés, qui représentent une grande partie de la population (70,6 %). Le mécanisme est le même dans le cas de la Finlande, où les inégalités d'exposition au chômage sont plus marquées qu'en France selon le sexe ou l'âge mais moins affirmées selon le niveau de diplôme.

Graphique 17 - Taux de chômage catégoriels/Taux de chômage moyen pour deux groupes de pays



*Lecture* : en France, le taux de chômage des femmes de 25 à 59 ans représente 112 % de la moyenne du taux de chômage par sexe contre 130 % dans les pays du sud de l'Europe.

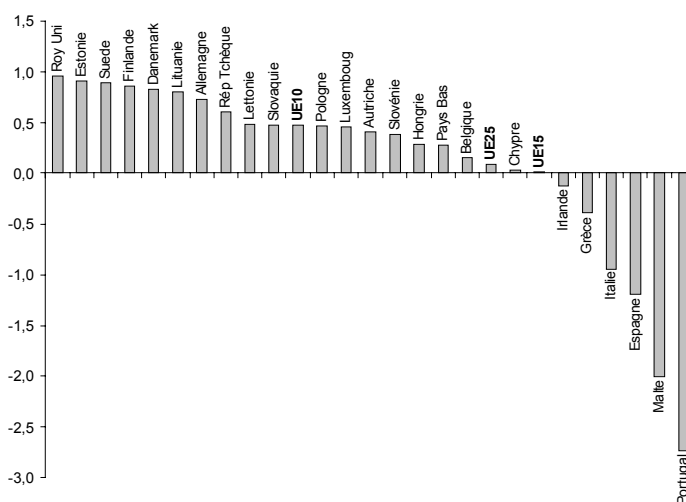
*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

### 3.4. Décomposer l'effet de composition : âge, sexe et diplôme

La France est pénalisée globalement par la composition de sa population active. Cela est observé vis-à-vis de la plupart des pays européens, y compris les nouveaux pays membres. Seule l'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne, Portugal, Malte) et de façon plus marginale l'Irlande ont une structure de la population active moins favorable que celle de la France. Le graphique 18 détaille les différences de composition pays par pays.

Graphique 18 - **Ecart (en points) entre le taux de chômage de la France et celui qu'elle aurait avec la structure de population active des pays de l'UE**



*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

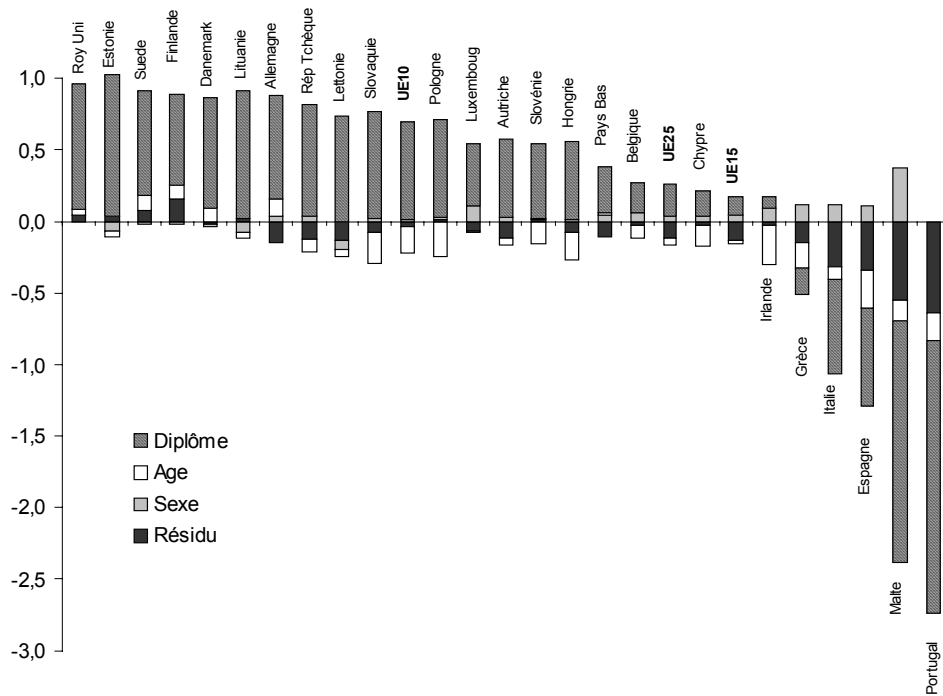
*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

En décomposant cet effet de composition selon les différents critères retenus (âge, sexe, diplôme), on constate que le handicap de la France tient d'abord à la structure par diplôme de sa population active (graphique 19). Dans tous les pays, l'effet du diplôme explique la majeure partie de l'effet de composition, dépassant nettement la contribution de l'âge ou du sexe. La seule exception est l'Irlande où c'est l'âge qui est dominant (vis-à-vis de la France, l'Irlande est davantage pénalisée par la jeunesse de sa main-d'œuvre que par un moindre niveau de qualification).

On peut être plus précis en observant de plus près la structure des populations actives selon le diplôme. On constate alors que c'est moins le nombre de très diplômés qui compte que celui de peu diplômés. Les six pays désavantagés vis-à-vis de la France par la composition de leur population active (Portugal, Malte, Espagne, Italie, Grèce et Irlande) sont aussi ceux qui présentent la part des peu diplômés la plus élevée d'Europe (graphique 20). Dans ces six pays, le poids des peu diplômés dépasse 35 % de la population active. De même, les autres pays qui sont avantagés vis-à-vis de la France par la composition de leur population active présentent une part des peu diplômés plus faible que celle de la France<sup>1</sup>. Notons que les nouveaux pays membres de l'Union européenne se distinguent par la faible importance des non-diplômés et l'ampleur des niveaux intermédiaires. C'est la clef de leur avantage sur la France en termes de composition de la population.

<sup>1</sup> Le cas du Royaume-Uni est particulier. Un important changement de nomenclature s'est produit en 1998 suite au classement du *General Certificate of Secondary Education*, l'équivalent de notre brevet, en CITE 3, alors qu'il était auparavant en CITE 2.

Graphique 19 - Ecart entre le chômage français et celui des pays de l'UE

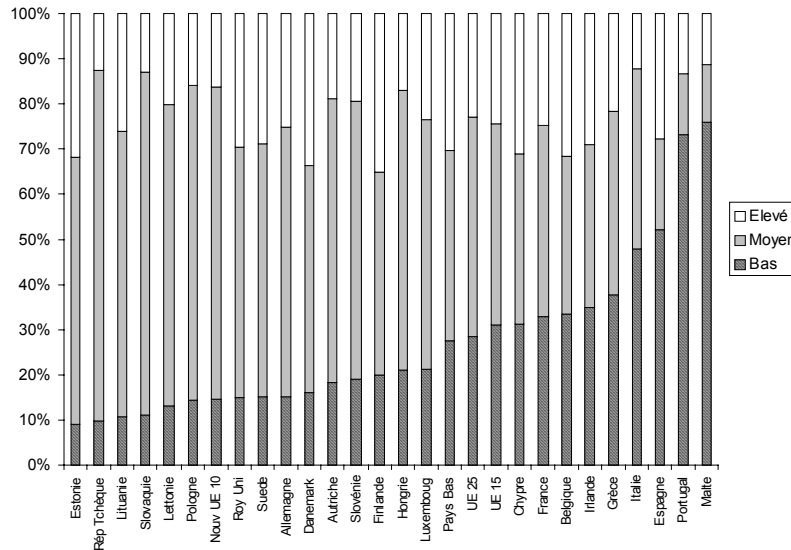


*Lecture* : La France a un taux de chômage supérieur de 4,47 points à celui du Royaume-Uni ; si la structure globale (i.e. tous critères confondus) de la population active française était identique à celle du Royaume-Uni, le taux de chômage français serait de 0,96 point plus élevé seulement. Cet effet de structure global est la combinaison de l'effet propre du diplôme (0,87 point), du sexe (0,004 point) et de l'âge (0,04 point). Le résidu de cette décomposition est de 0,04 point.

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

Graphique 20 - Structure par diplôme de la population européenne



*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

## CONCLUSION

Les écarts de taux de chômage sont très importants et persistants entre les pays d'Europe. Il en va de même des différences dans la part des chômeurs dans la population en âge de travailler, dans les taux d'emploi ou de sous-emploi. Dans la présente étude, nous avons appliqué plusieurs décompositions statistiques et comptables aux données des enquêtes Force de travail de 2004 et de 1994 sur le champ des 25-59 ans afin d'analyser l'origine de ces écarts en prenant comme point de référence la France et la moyenne des pays de l'Union européenne.

Globalement, les différences de composition de la population active ou de la population en âge de travailler jouent un rôle secondaire, même si elles ne sont pas négligeables. Elles n'expliquent que partiellement les écarts de taux de chômage entre pays. Par exemple, si la France avait la composition de la main-d'œuvre du Royaume-Uni ou des pays du nord de l'Europe, son taux de chômage serait de façon comptable réduit d'un point. Si elle avait celle des pays du sud de l'Europe, la hausse de son taux de chômage serait comprise entre 1 point (Italie) et près de 3 points (Portugal).

Ces effets de composition renvoient, pour l'essentiel, à des différences dans la structure par diplôme, plutôt qu'à des différences selon l'âge ou le sexe. Ainsi, 17 pays européens sur 25 ont une structure par diplôme plus favorable que celle de la France. Vis-à-vis de ces pays, la France est pénalisée par la part importante des peu diplômés et par un déficit de qualifications intermédiaires. C'est le cas notamment avec les 10 nouveaux membres de l'Union qui ont tous moins de peu diplômés que la France où un tiers de la main-d'œuvre entre 25 et 59 ans n'a pas validé de diplôme du secondaire (baccalauréat général ou technologique, filières diplômantes du secondaire professionnel). Les seuls pays pénalisés par la composition de leur main-d'œuvre vis-à-vis de la France sont ceux du sud de l'Europe et, dans une moindre mesure, l'Irlande.

La majeure partie des écarts entre pays européens s'explique par des différences d'exposition au chômage qui affectent simultanément l'ensemble des segments de la population active. Les causes sont rarement spécifiques à des catégories particulières de main-d'œuvre. Les seuls contre-exemples sont l'Espagne, la Grèce et la Finlande qui sont pénalisées par leur composition vis-à-vis de la France sans que leurs taux de chômage catégoriels soient très différents en moyenne de ceux de la France. Les inégalités d'exposition au chômage sont plus marquées selon le sexe ou l'âge dans ces pays qu'en France mais moins affirmées selon le niveau de diplôme, ce qui contribue globalement à un taux de chômage plus élevé.

En outre, on ne constate pas de corrélation particulière entre les effets de composition et d'exposition. Vis-à-vis de la France, les deux types d'effets jouent dans le même sens pour 12 pays et, en sens inverse, pour 12 autres pays. Il n'y a que deux pays qui cumulent une composition et une exposition défavorables (l'Espagne et la Grèce), et il y a 10 pays qui cumulent une composition et une exposition favorables. Il n'y a que trois pays pénalisés par leur composition et avantagés par leur exposition (le Portugal, Malte et l'Italie) et 9 pays avantagés par leur exposition au chômage et pénalisés par la composition de leur main-d'œuvre. Cette absence de corrélation apparente suggère que la méthode déployée, dans cette étude, est pertinente, même si elle reste comptable et statistique.

La conclusion selon laquelle des effets généraux d'exposition sont prédominants est toutefois d'une portée limitée dans la mesure où elle reste compatible avec une très large palette d'explications des écarts de taux de chômage, de nature macro-économique ou institutionnelle. Elle a néanmoins l'intérêt de souligner qu'il ne faut pas trop attendre des politiques de l'emploi spécifiques à certaines catégories de main-d'œuvre. Ces politiques catégorielles peuvent avoir des

effets bénéfiques mais n'attaquent pas l'essentiel des écarts de chômage entre pays européens. Si les politiques ciblées sont nécessaires, elles ne sont pas suffisantes. Cela s'applique aux politiques ciblées sur les jeunes ou sur les travailleurs âgés, tout autant qu'aux politiques qui visent à soutenir l'activité féminine ou la lutte contre le chômage des travailleurs peu qualifiés. Toutes les actions qui s'inscrivent dans ces différents registres peuvent sans doute corriger des inégalités et avoir un effet positif sur le chômage, mais elles ne sauraient remplacer des politiques de portée plus générale.



## BIBLIOGRAPHIE

BLANCHARD O. J. et J. WOLFERS [1999]. “The Role of Shocks and Institution in the Rise of European Unemployment: The Agregate Evidence”. *NBER Working Paper*, n°7282.

BRANDOLINI A., P. CIPOLLONE et E. VIVIANO [2006]. “Does the ILO definition capture all Unemployment ?”. *Journal of the European Economic Association*, March, 4(1), pp 153-179.

EUROSTAT [1996]. *The European Union Labour Force Survey : Methods and Definitions*. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.

FITOUSSI J-P., O. PASSET, et J. FREYSSINET [2000]. « Réduction du chômage : les réussites en Europe ». Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La documentation française.

HUSSON M. [2000]. « Pourquoi les taux de chômage diffèrent en Europe ? ». *Revue de l'IRES*, n°32-2., pp 45-79.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE [1990]. *Employment, Unemployment and Underemployment. An ILO Manual on Concepts and Methods*, International Labour Office, Geneva.

LAYARD R., S. NICKELL et R. JACKMAN [1991]. *Unemployment: Macroeconomic Performance and the Labour Market*, Oxford, Oxford University Press.

L'HORTY Y. et A. SAINT-MARTIN [1997]. « Une comparaison France-Europe des taux de chômage », *Revue Française d'Economie*, Vol XII, hiver 1997.

NICKELL S. [1997]. « Unemployment and Labor Market Rigidities: Europe versus North America ». *Journal of Economic Perspective*, Volume 11, Number 3, p 55–74.

SORRENTINO C. [2000]. « International Unemployment Rates : How Comparable are they ? » *Monthly Labor Review*, 123, pp 3-20.



**ANNEXE 1. DONNÉES AGRÉGÉES**

en %

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Part des chômeurs
Allemagne	84,1	75,3	10,5	8,9
Autriche	82,0	78,6	4,2	3,5
Belgique	78,4	72,8	7,1	5,6
Chypre	83,5	80,3	3,9	3,2
Danemark	87,3	82,7	5,2	4,6
Espagne	77,7	70,2	9,6	7,5
Estonie	84,8	77,3	8,9	7,5
Finlande	84,9	78,6	7,4	6,2
France	82,8	76,3	7,8	6,5
Grèce	77,4	70,3	9,1	7,1
Hongrie	74,1	70,2	5,3	3,9
Irlande	77,6	74,7	3,8	2,9
Italie	73,3	68,4	6,7	4,9
Lettonie	84,5	76,2	9,8	8,3
Lituanie	87,0	77,9	10,5	9,1
Luxembourg	77,9	74,9	3,8	3,0
Malte	62,5	59,5	4,8	3,0
Pays Bas	82,9	79,6	3,9	3,3
Pologne	76,7	64,1	16,5	12,6
Portugal	83,4	78,3	6,1	5,1
Rép Tchèque	84,2	78,2	7,2	6,0
Roy Uni	81,8	79,0	3,4	2,8
Slovaquie	84,8	71,1	16,1	13,6
Slovénie	83,4	79,0	5,3	4,4
Suède	86,8	82,2	5,2	4,5
UE 25	80,4	73,9	8,2	6,6
UE 15	80,7	74,8	7,3	5,9
Nouv UE 10	79,0	69,2	12,4	9,8
Moy UE25	81,0	75,0	7,3	5,9
Moy UE15	81,2	76,1	6,3	5,1
Moy UE10	80,6	73,4	8,8	7,2
Petits pays (<2 millions)	81,1	75,9	6,4	5,2
Moyens (2-10 millions)	82,3	75,8	7,8	6,5
Grands (>10 millions)	78,4	72,6	7,5	5,8

## ANNEXE 2. COMPOSITION, EXPOSITION ET EFFET « PETIT PAYS »

Une partie des différences entre les pays européens semble relever d'un effet « taille ». Dans l'ensemble, et à l'exception notable de l'Italie et surtout de la Grande-Bretagne, les grands pays européens connaissent un chômage supérieur à celui des « petits » pays d'Europe. Si l'on répartit les pays européens en trois groupes selon l'importance de leur population (tableau 1a), les pays de plus de 10 millions d'habitants de 25 à 59 ans connaissent un taux de chômage supérieur de près de 3 points à celui des petits pays de moins de 2 millions d'habitants. Cette différence se retrouve également au sein des nouveaux pays membres : la Pologne représente à elle seule plus de la moitié de la population des nouveaux membres (51 % pour le champ de l'étude). L'importance du chômage dans ce pays explique le mauvais score des nouveaux membres. Si l'on neutralise la pondération démographique en calculant la moyenne des taux de chômage des dix nouveaux pays, ceux-ci font mieux que la France et que la moyenne des 15 « anciens » de l'Union Européenne (tableau 1b).

Tableau 1.a - Comparaison selon la taille des pays européens

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage	Chômeurs / pop. totale
Petits pays (<2 millions)	80,16	74,98	6,34	5,18
Moyens (2-10 millions)	82,38	76,62	6,98	5,76
Grands (>10 millions)	79,39	72,20	9,09	7,19

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Petits pays* : Chypre, Estonie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Slovénie.

*Pays moyens* : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Rep Tchèque, Slovaquie, Suède.

*Grands pays* : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni.

*Source des données* : Eurostat.

Tableau 1.b - Chômage moyen et moyenne des chômages

	Taux de chômage	Moyenne des taux de chômage	Part des chômeurs	Moyenne de la part des chômeurs
France	7,85		6,50	
UE25	8,16	7,28	6,56	5,92
UE15	7,34	7,49	5,93	6,07
NM10	12,41	6,97	9,81	5,68

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.

L'explication de l'avantage dont bénéficient les petits pays ou la plupart des nouveaux membres ne se trouve pas dans la composition de leur population active. Les petits pays ont une pyramide des âges plus juvénile que les grands (la part des plus de 50 ans y est plus faible) alors que le

risque de chômage est généralement inférieur pour les seniors. A l'inverse, la structure par diplôme de leur population semble bien les avantager puisque la part des peu diplômés y est nettement plus faible que dans les pays de taille intermédiaire ou supérieure. Les nouveaux membres se distinguent essentiellement des anciens par l'importance des diplômés de niveau intermédiaire (tableau 2).

Tableau 2 - **Différences de composition de la population de groupes de pays européens**

en %

	Diplôme			Sexe		Age			
	Faible	Moyen	Elevé	Homme	Femme	25-29	30-49	50-54	55-59
Petits pays	22	53	25	49	51	15	61	13	11
Moyens pays	28	49	23	50	50	14	59	14	13
Grands pays	29	48	23	50	50	13	61	14	12
UE 25	28	49	23	50	50	14	60	14	12
UE 15	31	45	24	50	50	13	61	13	12
NM 10	15	69	16	49	51	16	57	15	12

*Champ* : population âgée de 25 à 59 ans, année 2004.

*Groupes de pays* : voir tableau 1.a.

*Source des données* : Enquêtes Force de travail, Eurostat.